

DONNEES D'IDENTIFICATION

Identification document	CR6 réunion du 23 octobre 2020
Maître d'ouvrage	SYVADEC
Opération	AC ISDnD Corse - MS n°1 Moltifao
Date d'émission / Version	26 octobre 2020 / V1
Rédaction / Relecture	Aurélié CHAPOY / Guillaume LACOUR
Statut	Diffusion Copil et communauté de communes Pasquale Paoli
Nombre de pages	3

PARTICIPANTS ET DESTINATAIRES

Nom	Entité	Participant	Destinataire
M. Don Georges GIANNI	SYVADEC	✓	✓
M. Xavier POLI	SYVADEC	✓	✓
Mme Catherine LUCIANI	SYVADEC	✓	✓
M. Vincent ANDREI	SYVADEC	✓	✓
M. François SARGENTINI	OEC / CC Pasquale Paoli	✓	✓
Jean-Michel PALAZZI	OEC	✓	✓
M. Patrick BEZERT	OEC	✓	✓
M. Michel-Patrick Battesti	OEC	✓	✓
M. Olivier COURTY	DREAL	✓	✓
M. Thierry FERNANDES	DREAL	✓	✓
M. Jacques COSTA	Maire de Moltifao	✓	✓
M. Guillaume LACOUR	EODD	✓	✓
Mme Aurélié CHAPOY	EODD	✓	✓

ORDRE DU JOUR

- ✓ Projet d'ISDND de Moltifao : réunion de présentation des éléments techniques visant à l'aide à la décision

COMPTE-RENDU / RELEVÉ DE DÉCISIONS

Présentation par EODD :

- ✓ Des conclusions des études complémentaires menées depuis juillet 2019,
- ✓ Du scénario d'aménagement retenu,
- ✓ Des suites à donner en cas de poursuite du projet,
- ✓ Du planning.

Il en ressort que la faisabilité du projet est techniquement possible.

Des compléments d'études et investigations seront néanmoins nécessaires dans le cadre du DDAE.

→ Cf. diaporama joint au CR.

Éléments de discussions :

- ✓ Le SYVADEC rappelle :
 - Le contexte actuel de tension en matière de manque d'exutoires, qu'en l'absence de projet public, le traitement des déchets résiduels sera assuré par les seuls opérateurs privés et que des incertitudes juridiques persistent sur la mise en exploitation des projets privés autorisés à ce jour ;
 - Conformément à la demande du Copil du 17 juillet 2019, le Syvadec a réalisé les investigations complémentaires. Ces études ont nécessité des engagements financiers importants portés à ce jour par le Syvadec (environ 250 k€), qui est toujours dans l'attente d'un retour de l'ADEME et de l'OEC sur leur cofinancement ;
 - La nécessité d'acter un consensus politique sur la poursuite ou non des études sur Moltifao avant de lancer celles-ci ;
 - Que le Maire de Moltifao et les élus de la CC Pasquale Paoli demeurent souverains quant au choix de poursuite ou d'abandon de l'opération.
- ✓ M. SARGENTINI pour la CC Pasquale Paoli précise qu'à ce stade des études, malgré les avancées positives présentées en séance, il demeure encore des incertitudes à lever (pont sur la Tartagine, protection des captages d'eau potable) ; en ce sens, il demande que soit organisée une réunion devant les élus de la CC Pasquale Paoli pour leur présenter l'état d'avancée du dossier. Le SYVADEC et son AMO EODD se tiennent à la disposition des élus pour y intervenir.
- ✓ M. le Maire de Moltifao demande si un permis de construire (PC) sera déposé pour la création de cette ISDnD, car la carte communale est en cours de révision. EODD répond par l'affirmative. La procédure d'instruction de ce permis de construire se réfère au code de l'urbanisme alors que la demande d'autorisation environnementale (DAE) se réfère au code de l'environnement. Les travaux ne pourront commencer que lorsque PC et arrêté préfectoral (AP) auront été prescrits.
- ✓ L'OEC partage les conclusions des études complémentaires et demande :
 - Si le dimensionnement du drainage des eaux souterraines en fond et en flancs du futur casier ainsi que les bassins de stockage de ces eaux a déjà été réalisé. EODD indique que ce dimensionnement sera réalisé lors des prochaines phases de conception mais que le site présente suffisamment de place en sa partie basse pour les accueillir.
 - L'OEC demande si le coût de l'ouvrage de mise hors d'eau (pont sur la Tartagine) n'est pas de nature à remettre en cause la faisabilité du projet. EODD indique que l'enveloppe initiale a été augmentée de 3 M€ intégrant cet ouvrage et 15% d'aléas. Le coût sera affiné après échanges avec la DDTM et étude plus poussée sur le niveau de crue à retenir.
 - L'OEC se rapprochera de l'ADEME pour vérifier la bonne réception de la demande déposée par le SYVADEC pour la participation au financement des études.

✓ La DREAL indique :

- Qu'il est appréciable d'avoir autant d'éléments techniques à ce stade du processus et de pouvoir les partager, mais que des études complémentaires seront nécessaires dans le cadre de la constitution de la demande d'autorisation environnementale, notamment : étude biodiversité et éventuel dossier de demande de dérogation au CNPN (Conseil National de Protection de la Nature), étude hydraulique pour le pont, ...
- Qu'elle sollicitera la DDTM pour la crue de référence nécessaire au dimensionnement de l'ouvrage de mise hors d'eau et se renseignera auprès de la DGPR (Direction Générale de la Prévention des Risques) quant à la validité juridique d'une tierce expertise en amont du dépôt de la DAE.

En Synthèse

Les investigations complémentaires ont été conduites par le Syvadec conformément à la demande du Copil du mercredi 17 juillet 2019.

Sur les domaines étudiés, les conclusions des études et les aménagements proposés permettent de répondre aux prescriptions réglementaires, notamment de l'arrêté du 15 février 2016 relatif aux installations de stockage de déchets non dangereux. Si le projet est poursuivi, il conviendra de poursuivre les suivis (niveaux d'eau piézométrique, suivi écologique...) et conduire les études requises dans le cadre de l'élaboration du projet et de la demande d'autorisation environnementale.

Le Syvadec en tant qu'opérateur technique sur l'opération rappelle que toutes les études, démarches administratives, tierces-expertises seront réalisées mais qu'au regard des coûts à engager et des questions d'acceptabilité sur ce type de projet, il convient de partager préalablement et collectivement la décision de poursuivre ou non, notamment avec les élus du territoire.

Pour ce faire, il est convenu que M. Sargentini réunisse les élus de la communauté de communes Pasquale Paoli et que l'état d'avancement du dossier partagé ce jour leur soit présenté pour qu'ils puissent délibérer sur la poursuite ou l'abandon du projet.

SUITES A DONNER

Actions	Resp.	Echéance
Organiser une réunion de présentation du dossier devant les élus de la CC Pasquale Paoli	CC Pasquale Paoli	Au plus tôt
Questionner la DDTM sur la crue de référence et l'étude à mener pour le dimensionnement du pont	DREAL	Avant reprise des études
Questionner la DPGR sur la faisabilité juridique de lancer une tierce-expertise avant instruction du dossier	DREAL	Avant reprise des études
Vérifier auprès de l'ADEME la réception de la demande de financement déposée par le SYVADEC	OEC	Au plus tôt

PROCHAINE REUNION

Réunion devant les élus de la CC Pasquale Paoli : date à fixer (présence requise du SYVADEC, de la DREAL et d'EODD).

PIECES JOINTES

Diaporama présenté en séance.